

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DIRECTION DES ARCHIVES NATIONALES

☒ : 629 - ☎ : 20-24-80-79 / 20-24-66-07

COMMEMORATION DU CENTENAIRE DES ARCHIVES

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
A LA CEREMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT
DES MANIFESTATIONS.**

DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Honorables Députés à l'Assemblée Nationale du Bénin,
Mesdames et Messieurs les Préfets des départements du Bénin,
Mesdames et Messieurs les Maires des communes du Bénin,
Mesdames et Messieurs les Membres du conseil national des rois et têtes couronnées,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil des Notables,
Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,
Messieurs les Recteurs, Doyens et Directeurs des Ecoles et Instituts des Universités du Bénin,
Monsieur le Président de la Branche Ouest Africaine du Conseil International des Archives,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Archives Nationales des Pays de l'Afrique de l'Ouest,
Monsieur le Directeur par intérim des Archives Nationales du Bénin,
Monsieur le Président de l'Association pour le Développement des Activités Documentaires au Bénin,
Monsieur le Président de l'Association des Archivistes Professionnels du Bénin,
Mesdames et Messieurs les Spécialistes des Sciences et Techniques de l'Information Documentaire,
Mesdames et Messieurs les Etudiants en Archivistique, bibliothéconomie et documentation,
Mesdames et Messieurs,

Cette séance solennelle d'ouverture officielle des manifestations commémorant le centenaire de la création des Archives Nationales du Bénin, initiée par mon Gouvernement, m'offre l'occasion d'exprimer, au nom du peuple béninois, à vous tous ici présents, mes salutations les plus cordiales et mes sincères remerciements pour avoir répondu en aussi grand nombre à notre invitation. Je voudrais, au nom de la République du Bénin et de mon Gouvernement, remercier les différentes délégations venues des pays de la sous-région ouest-africaine pour prendre part à la célébration du centenaire. Nous sommes particulièrement touché par cette marque d'amitié et de soutien envers notre peuple. En effet, la présence de nos invités honore notre pays, le Bénin, et témoigne également du grand intérêt que les dirigeants de ces pays portent au développement de notre nation. C'est pourquoi nous adressons, en retour, par l'entremise de chaque délégation toute la gratitude de la République du Bénin aux autorités nationales de chacun des pays représentés pour la spontanéité dont elles ont fait preuve en acceptant de faire ce grand honneur à notre pays. C'est aussi là la preuve que nos Etats sont plus que jamais conscients que le monde et notre sous-région en particulier ont besoin de solidarité. La communauté de notre destin nous interpelle tous, et la recherche de réponses adéquates à nos défis communs nous oblige à mutualiser nos moyens et potentialités pour y arriver. Il n'est guère plus possible pour un pays de manifester de l'indifférence à l'égard de l'autre. Nous nous réjouissons de cette manifestation concrète de solidarité que constitue cette présence massive des uns et des autres aux côtés du Bénin en cette heureuse circonstance. C'est la preuve une fois encore de la foi en la capacité des Etats à vaincre, dans une unité d'action, les obstacles qui continuent de freiner le développement des archives de notre espace régional. La présence de ces grandes figures à cet événement de portée majeure est enfin, un encouragement et un confort pour le combat de

notre nation pour la promotion du patrimoine culturel en général et des archives en particulier.

Au regard des éminentes qualités des invités, je voudrais vous dire tout l'espoir que notre nation place en vous pour que les manifestations de ce centenaire soient un cadre véritable de débats fructueux et de recherche d'idées novatrices et de propositions innovantes pour la promotion toujours accrue des archives du Bénin et de l'espace Ouest-africain tout entier.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Chers Participants,

Comme vous le savez, l'ambition de mon gouvernement est de réaliser dans notre pays une économie forte malgré un contexte où nous n'avons pas encore accès aux ressources de notre sous-sol. J'ai la ferme conviction qu'un pays dépourvu de ressources comme le nôtre peut se hisser au rang de grande puissance grâce à la pratique d'une gouvernance de qualité et d'une bonne organisation. Dans cette perspective, mon gouvernement s'emploie depuis plus de huit ans à construire une administration publique moderne et efficace dont le mode de fonctionnement est fondé sur la bonne gestion axée sur la transparence, l'obligation de résultat, la reddition de compte, la lutte implacable contre la corruption, le gaspillage, le détournement des deniers publics, l'impunité et toutes les formes de mauvaise gestion. C'est à cette seule condition que pourra s'opérer l'émergence tant souhaitée par notre peuple.

L'expérience de la pratique administrative et économique au quotidien a montré que le combat pour la transparence ne peut être gagné sans des archives bien conservées et organisées. La bonne qualité de la

gouvernance d'un pays dépend de la qualité de ses archives. En effet, sans des archives, serait-il possible de contrôler la légalité des activités de l'administration, de situer l'action de l'Etat dans un cadre juridique à la fois prévisible et cohérent et de mettre ainsi en évidence les irrégularités, les décisions arbitraires, les malversations financières et d'éventuelles violations des droits du citoyen ou de la collectivité ? Si c'est non, les archives semblent être alors le chemin le plus court pour aller vers la transparence.

Comme vous le constatez, depuis l'avènement du régime du changement en 2006 suivi de celui de la refondation en cours, le Bénin est cité parmi les pays d'Afrique pleinement conscients de la nécessité d'imprimer une rupture radicale dans le domaine de la gouvernance des affaires publiques. Etant donné que bonne gestion et bonnes archives sont mutuellement inter-connectées, j'ai décidé que les archives publiques et privées seront l'objet des soins les plus attentifs de mon gouvernement.

Vous comprenez alors ma satisfaction et ma fierté de présider, devant ce parterre des professionnels des archives de la sous-région la présente cérémonie de lancement des manifestations entrant dans le cadre de la commémoration du centenaire de la création des Archives Nationales du Bénin.

Distingués Invités,

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la commémoration du centenaire de la création des Archives Nationales du Bénin est l'expression de la prise de conscience par les organes de direction du pouvoir d'Etat de la nécessité de faire parler davantage des archives et de faire connaître leur importance au sein de la communauté nationale.

Elle vise également à promouvoir leur rôle incontournable dans l'évolution qualitative de la société.

A cet effet, il est proposé à notre réflexion le thème : « **Archives : outil de développement, de démocratie et de bonne gouvernance** »

Ce thème vise à nous faire prendre conscience de la place des archives dans le processus de démocratisation et de réalisation d'une croissance économique forte en vue du recul de la misère et de la pauvreté.

Dans son acception légale, les archives sont définies comme « l'ensemble des documents quels que soient leur date, leur forme, leur support matériel, produits ou reçus par tout organisme public ou privé, toute personne physique ou morale dans l'exercice de leurs activités et conservés à des fins administratives, culturelles et scientifiques »

Ainsi, les archives sont produites presque partout et sont au service de tous, sans égard pour la classe sociale, l'origine ou la culture. Elles constituent donc une solution à des besoins essentiels de la communauté. En conséquence, aucune action de développement harmonieux d'une nation ne peut prospérer sans prendre en compte l'organisation du patrimoine archivistique national.

Au Bénin, les premiers efforts d'organisation des archives écrites ont été consentis par l'administration coloniale française qui a créé le 02 Mars 1914 le premier noyau des Archives Nationales actuelles par arrêté local n°225 du gouverneur de la colonie du Dahomey.

Après l'accession du pays à la souveraineté nationale, la situation des archives a connu une période de déclin et de léthargie. Les déménagements successifs ont entraîné des pertes énormes de documents. Les archives menaçaient de tomber en ruines et de disparaître parce qu'elles étaient exposées à des intempéries et à d'autres maux qui les mettaient en

danger. Face à ce triste sort, le gouvernement a entrepris des efforts de réhabilitation à travers un certain nombre d'actions concrètes dont les plus importantes ont été notamment :

1. Le renforcement de l'environnement juridique en faveur des archives à travers plusieurs textes règlementaires dont les plus importants sont :
 - le Décret n°76-172 du 16 juillet 1976, portant création, attribution et composition des Archives Nationales en République Populaire du Bénin ;
 - le Décret n°84-300 du 30 juillet 1984 portant attribution, Organisation et Fonctionnement du Centre des Archives Nationales ;
 - le Décret n°90-384 du 04 décembre 1990 portant attribution, Organisation et Fonctionnement des Archives Nationales ;
 - le Décret n°2007-532 du 02 novembre 2007 portant attribution, Organisation et Fonctionnement des Archives Nationales ;
 - le projet de loi sur la gestion et la protection des archives au Bénin dont le texte vient d'être examiné par les structures compétentes du gouvernement pour sa transmission à l'Assemblée Nationale ;
2. l'érection du service des archives en direction en 1976 ;
3. l'ouverture, en 1981, à l'Université Nationale du Bénin, d'un cycle de formation en Sciences et Techniques de l'information documentaire, suivie de la création du Centre de Formation aux Carrières de l'Information (CEFOCI), qui a été doté d'un second cycle en 1998 pour la formation des cadres de niveau supérieur en archivistique ou en gestion du patrimoine ;
4. la participation des archivistes de la Direction des Archives et des services de Pré archivage des Ministères et autres institutions au stage

technique International des Archives en France depuis les années 80 à ce jour ;

5. le rattachement en 1990, des Archives Nationales à la Présidence de la République sous la tutelle du Secrétariat Général du Gouvernement ;
6. l'aménagement des locaux et la construction d'un magasin d'une capacité de 1 000 mètres linéaires avec l'appui financier des P.T.F. en 1992 ;
7. l'achèvement et l'équipement en 2002, du siège fonctionnel et définitif des Archives Nationales à Porto-Novo ;
8. l'institutionnalisation des services de préarchivage par décision du Conseil des Ministres du 1^{er} juillet 1998, demandant à tous les ministres de créer un service de préarchivage et de le rendre fonctionnel ;
9. l'adoption d'une politique nationale de Développement des archives au Bénin depuis janvier 2010, il sera assorti dans les prochains mois d'un plan d'action et d'un programme d'opérationnalisation ;
10. l'inscription en 2000 du fonds colonial des Archives Nationales du Bénin au patrimoine de l'humanité sur proposition du gouvernement.
11. le recrutement et la mise à disposition des institutions et des ministères des archivistes qualifiés ;
12. l'autonomie de gestion financière reconnue et instituée pour la Direction des Archives Nationales en 2012.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Malgré tous ces efforts consentis par le gouvernement en faveur du développement des archives, des défis persistent et appellent de notre part plus de volonté, d'engagement et de détermination afin de renforcer notre lutte pour la promotion de la mémoire de la nation.

Le premier défi qui nous interpelle concerne le développement de la culture de la gestion afin d'assurer l'appropriation au plus grand nombre de nos concitoyens.

Dans cette optique, mon gouvernement travaillera au renforcement d'une politique d'éducation à grande échelle des couches sociales à divers échelons. Pour accompagner cette volonté de donner aux citoyens la chance d'être davantage imprégnés de la notion d'archives, il sera introduit dans les programmes de formation des différents ordres d'enseignement des notions essentielles d'archivistique.

Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Le deuxième défi à relever est celui de l'insuffisance des textes de norme supérieure en matière de politique, pratique, gestion et protection des archives dans notre pays. A cet effet, mon gouvernement continuera de mener des actions en faveur du projet de texte de loi sur les archives en vue de doter notre pays d'un instrument juridique qui devra permettre de mettre effectivement en œuvre sa vision de développement des archives. Au regard des insuffisances du décret de 2007 actuellement en vigueur, le vote d'une loi par l'Assemblée nationale sur le régime des archives au Bénin se présente comme une nécessité.

Le troisième défi à relever est relatif au développement des infrastructures adaptées, de ressources humaines en nombre suffisant et de la modernisation du système de gestion des archives.

Le quatrième défi est l'instauration de mesures incitatives et motivantes au sein de la communauté nationale des professionnels des archives.

Ce défi est en rapport avec la perception que notre société a des archives et des archivistes. Il implique des changements de mentalité tant

du côté des citoyens ordinaires que de celui des pouvoirs publics à divers niveaux aussi bien au plan local que national.

En effet, des années de négligence des archives et des archivistes ont inculqué aux professionnels et spécialistes du domaine des complexes d'infériorité au sein de la société. C'est pourquoi, dans nos écoles comme dans nos administrations publiques ou privées, le statut des archivistes devra être revu pour briser ce complexe d'infériorité enfoui en eux.

Le cinquième défi est celui du développement des filières porteuses de valorisation des archives au Bénin en vue de promouvoir l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de croissance pour la lutte contre la pauvreté.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous vous en doutez, le relèvement des défis que je viens d'évoquer, ainsi que beaucoup d'autres encore, requiert aussi un engagement plus soutenu de la part des acteurs du domaine des archives.

Mon gouvernement, pour sa part, appréciera toujours à sa juste valeur et examinera favorablement toute bonne initiative dans le cadre de ce combat quotidien afin de mettre en œuvre toutes les propositions d'action à même de concourir à l'épanouissement des archivistes et à la conquête de la place qui doit être celle des archives au sein de notre société.

Dans cette perspective, des projets d'actions conscientes et organisée en vue d'agir positivement sur la situation des archives au Bénin ont été clairement définis dans un document d'analyse et de planification d'Etat intitulé «Politique Nationale de Développement des archives». Le gouvernement mettra progressivement, mais effectivement ce document en œuvre. A moyen terme, il sera réalisé entre autres, les projets d'extension

du siège définitif des Archives Nationales et la construction des bâtiments de trois (3) Directions d'Archives Départementales.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que nous sommes en mesure collectivement de relever tous les défis qui entravent la promotion intégrale des archives de notre pays. Aussi voudrais-je suggérer en cette heureuse circonstance aux acteurs béninois du domaine des archives ici présents, de se joindre à leurs frères et sœurs des autres pays de la sous-région(CEDEAO) pour qu'ensemble, ils réfléchissent sur les obstacles à relever et partagent leurs idées sur les problématiques liées à la promotion et à la protection des archives au sein de notre espace commun. Je voudrais pouvoir compter sur chacune et chacun de vous et sur vous tous pour que notre présent rendez-vous soit couronné de succès et ouvre ainsi des perspectives prometteuses pour le développement véritable des archives dans tous nos pays.

Avant de finir, je voudrais renouveler les remerciements du peuple béninois et de son gouvernement à tous nos invités et adresser une fois encore mes salutations à toutes les délégations venues de la sous-région et formuler le vœu que cette commémoration soit l'occasion de réaffirmer la solidarité entre le Bénin et les pays amis d'Afrique de l'Ouest.

C'est sur cette note d'espoir et d'espérance que je déclare lancées les manifestations marquant la célébration du centenaire de la création des Archives Nationales du Bénin.

Vive la solidarité et la coopération entre les pays de la sous-région au service du développement des archives !

Vive le centenaire de la création des Archives Nationales du Bénin !

Vive la Direction des Archives Nationales du Bénin !

Fructueux échanges à tous et à toutes !

Bonne fête à tous et à toutes !
Bon séjour à nos illustres invités !
Je vous remercie.